

Le bioéthanol raconté aux membres du Cercle agricole de Delémont

Le directeur d'Alcosuisse a présenté son projet aux agriculteurs réunis à Courtemelon

Le projet d'usine de bioéthanol a été présenté hier après-midi à Courtemelon aux membres du Cercle agricole de Delémont. Pierre Schaller, directeur d'Alcosuisse, a présenté en détail la future usine de production de bioéthanol, mais n'a pas levé le voile sur la question du site retenu pour l'implantation. «La décision n'est pas encore prise», a-t-il affirmé au terme de sa conférence.

Etudes importantes menées sur le site de Delémont

Outre le Jura, le canton de Neuchâtel est donc toujours susceptible d'accueillir le projet sur un terrain situé sur la commune de Cressier. Une solution adoptée après que le site initialement choisi de Cornaux a finalement été retenu pour la construction d'un pénitencier.

Pour l'heure, Pierre Schaller affirme ne pouvoir en dire plus «dans la mesure où l'étude d'impact sur l'environnement n'est pas finalisée». Il concède cependant que des études importantes ont été menées sur le site de Delémont mais conteste qu'on puisse y voir

un signe en faveur du site jurassien. «On ne refera pas la même étude pour Cressier, mais on peut transposer les données obtenues à Delémont en les adaptant au besoin à la situation neuchâteloise», explique-t-il.

Certains indices peuvent laisser penser que l'option delémontaine a de solides chances. Au cours de sa conférence, Pierre Schaller a par exemple indiqué que l'usine nécessitera d'importants volumes d'eau pour fonctionner, ajoutant qu'Alcosuisse dispose d'un droit de pompage dans la Sorne qui pourrait se révéler utile. Autre avantage, la Régie fédérale des alcools est propriétaire du terrain retenu par Alcosuisse à Delémont contrairement à celui du site de Cressier.

Pierre Schaller a qualifié de «détail» la question de savoir quel site sera retenu. Pour l'heure, le directeur d'Alcosuisse est bien plus préoccupé par la question des conditions cadre qui doivent permettre de lancer le projet. Il a ainsi rappelé que les décisions des Chambres fédérales relatives à la modification de la loi sur les huiles minérales, la taxe sur le CO₂ et/ou

l'introduction du centime climatique étaient cruciales pour la réalisation de l'usine de bioéthanol.

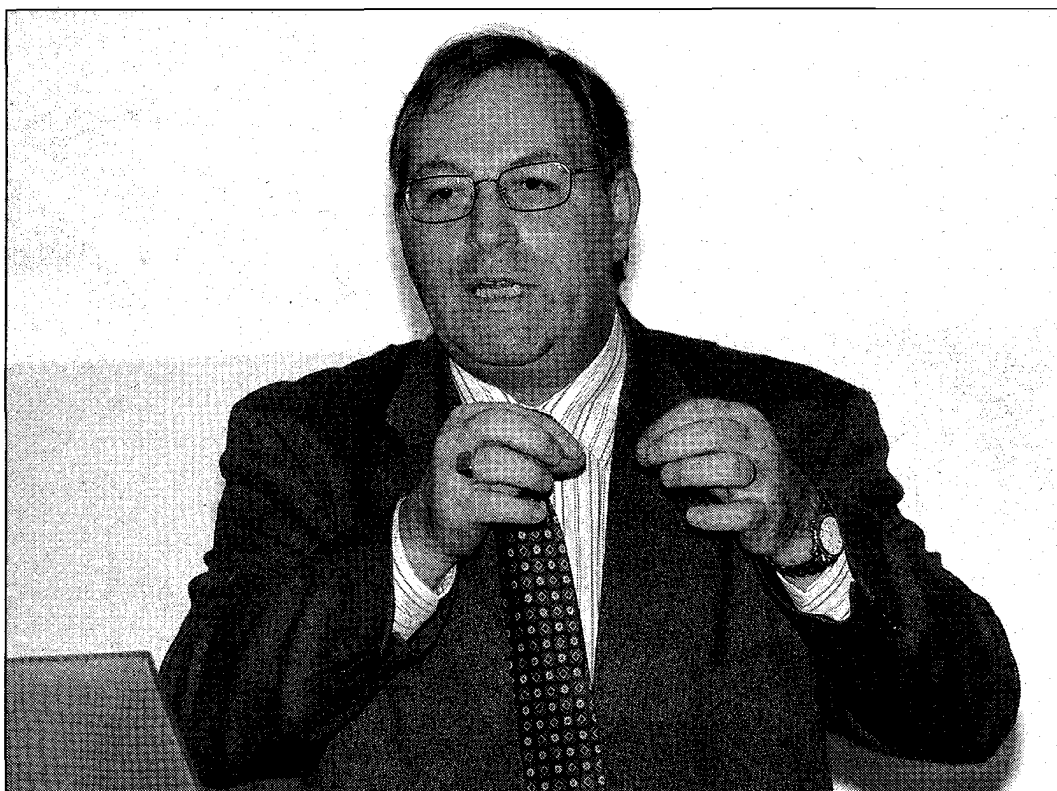
Le projet qui est entré dans sa phase pilote va de l'avant. Alcosuisse a passé des contrats de fourniture d'essence avec Swisscom et la ville de Lausanne et les Services industriels genevois.

Des investisseurs brésiliens

Pierre Schaller a encore indiqué hier que les 83 millions que coûtera la future unité de production de bioéthanol seront financés par des capitaux privés. Une part de ces fonds, dont la proportion reste encore à déterminer, proviendra d'investisseurs brésiliens, intéressés à prendre pied sur le marché européen.

En dépit des retards accumulés par le projet initié voici deux ans, Pierre Schaller se veut optimiste. D'après le calendrier présenté hier, la production de bioéthanol devrait débuter en 2007 et une deuxième unité de production être ouverte dès 2010. On sait déjà qu'elle sera construite dans le canton de Soleure. (kat)





Pierre Schaller, directeur d'Alcosuisse, a présenté le projet d'usine de production de bioéthanol aux membres du Cercle agricole de Delémont réunis en assemblée hier à Courtemelon.

PHOTO STÉPHANE GERBER

Un carburant vert, un bon débouché pour le monde agricole

Un moyen de diversification

■ Le bioéthanol*, produit à partir de mélasses (betteraves), céréales ou pommes de terre, voire d'herbe ou de bois, intéresse au premier chef le monde agricole. Le projet d'Alcosuisse pourra en effet absorber une part non négligeable de la production agricole

nationale. Pierre Schaller a affirmé hier comprendre «l'inquiétude du monde rural» et souligné que son projet constituait un débouché non négligeable pour l'agriculture.

* Alcool éthylique résultant de la fermentation des sucres de matières végétales.

Emanations de CO₂ réduites

■ Mélangé à de l'essence standard à hauteur de 5%, l'éthanol produit par Alcosuisse donne de l'Essence5. Un carburant qui contribue à réduire les émanations de CO₂. Conforme aux normes en vigueur, l'essence5 peut être utilisée sans adaptation préalable des mo-

teurs. Actuellement, le litre de carburant vert coûte cinq centimes de plus que l'essence standard. Une modification de la législation en vigueur est nécessaire pour en faire un carburant compétitif, qui, comme l'espère Pierre Schaller, devrait à terme supplanter l'essence ordinaire en Suisse. (kat)